



Morbihan



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 27/11/2025

# Accès aux soins : Nouvelle Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Douar Mor, un collectif santé au service des patients

Ce jeudi 27 novembre 2025, la CPTS Douar Mor contractualise avec l'Assurance Maladie du Morbihan et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne afin de favoriser l'accès aux soins des 47 499 habitants du territoire.

## Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé libéraux sur un territoire donné. Elles regroupent différents professionnels de santé aux compétences complémentaires autour d'un projet commun, permettant de répondre :

- Aux besoins en soins de la population, que ce soit pour faciliter l'accès aux professionnels de santé ou pour améliorer les parcours de soins ;
- Aux besoins des professionnels, en se fondant sur le collectif pour une pratique plus coordonnée au profit d'une offre de soins étoffée, pertinente et innovante quant à la prise en charge des patients.

## Une CPTS répond à 5 enjeux majeurs pour les populations concernées :

- ❖ renforcer l'accès aux soins pour tous
- ❖ fluidifier le parcours de soins
- ❖ développer la prévention
- ❖ améliorer les conditions d'exercice des professionnels
- ❖ apporter une réponse sanitaire aux crises graves

## La CPTS Douar Mor : une équipe de professionnels de santé au service de patients

La CPTS Douar Mor couvre un territoire de **47 499 habitants sur 10 communes**.

**147 professionnels de santé** sont concernés.

Il s'agit de la 9<sup>ème</sup> CPTS constituée du Morbihan, la dernière en date étant celle de Lorient Littoral créée en mai 2025.

Elle est entourée par plusieurs territoires de CPTS : le Pays de Quimperlé (Finistère), le Roi Morvan, Lorient Littoral et Rade à Ria.

Elle intervient sur 10 des 25 communes de l'intercommunalité-Métropole de la Communauté d'Agglomération Lorient Agglomération, de Guidel au Sud à Inguiniel plus au nord.



### Une équipe pluridisciplinaire et impliquée

La création de la CPTS est une initiative portée par plusieurs professionnels de MSP qui travaillent déjà en synergie et menaient des actions communes sur le territoire depuis plusieurs années.

En fin d'année 2023, un temps d'échange informel a été lancé puis un rétroplanning donné avec la programmation de plusieurs réunions d'information au printemps 2024.

L'Assemblée Générale constitutive s'est déroulée le 7 novembre 2024 marquant ainsi la naissance de la CPTS Douar Mor.

Des groupes de travail ont ensuite été constitués afin de travailler sur le projet de santé et d'imaginer la meilleure manière d'optimiser l'offre et l'accès aux soins sur le territoire autour de plusieurs thématiques (accès aux soins, santé mentale, douleurs chroniques, accompagnement des soignants...).

Le 30 septembre 2024, la lettre d'intention pour créer une CPTS est validée et la convention de financement avec l'ARS entérinée.

D'avril 2025 à septembre 2025 près de 80 professionnels de la santé ainsi que des représentants d'usagers participent à la rédaction du projet de santé avec une sensibilité toute particulière pour les actions de prévention.

Ce dernier est validé en commission régionale le 13/11/2025.

**Les objectifs poursuivis par cette équipe pluridisciplinaire sont les suivants :**

- ↳ Favoriser l'accès aux soins dans sa globalité
- ↳ Coordonner les professionnels
- ↳ Répondre aux besoins de la population du territoire
- ↳ Fluidifier les parcours de soins
- ↳ Mener des actions de prévention
- ↳ Créer du lien entre les acteurs de santé

### **Les acteurs de santé soutiennent et accompagnent le développement des modes d'exercice coordonnée**

La signature de l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) vise à apporter un soutien financier à la CPTS, pouvant aller **jusqu'à 330 000 €** la première année **de la part de l'Assurance Maladie du Morbihan et de l'ARS Bretagne, afin de structurer et mener ses actions.** Sur cette enveloppe, 60 000€ sont dévolus à l'organisation et au fonctionnement de la CPTS.

Ce soutien financier valorise le travail effectué en termes de coordination entre professionnels de santé et de réponses organisationnelles aux besoins spécifiques de la population du territoire.

Il s'articule autour de deux volets :

1. un premier volet pour contribuer au fonctionnement de la communauté professionnelle (fonction de coordination, etc.) ;
2. un second volet pour rémunérer les missions conduites (financement des moyens déployés pour la réalisation des missions, temps dédié par les professionnels, acquisition d'outils numériques de coordination... et financement en fonction des objectifs atteints).

**Si la CPTS bénéficie d'un soutien financier, les solutions concrètes restent à la main des professionnels concernés : ils sont en effet les mieux placés pour identifier et mettre en place les solutions adaptées au niveau de leur territoire.**

Le contrat peut évoluer en même temps que la CPTS. Il est construit afin de répondre aux spécificités locales. Le contenu précis des missions, les moyens déployés, les indicateurs et le suivi des résultats font tous l'objet de temps d'échange spécifiques.

La CPTS, l'ARS et la CPAM échangeront tous les trimestres sur l'avancée des projets.

## **Quels avantages pour la population ? Des parcours de soins et des axes de prévention adaptés aux besoins du territoire**

Aujourd’hui, ce contrat tripartite entre les professionnels impliqués, l’ARS et l’Assurance Maladie va permettre la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

Selon le diagnostic territorial et les missions dévolues à une CPTS, le collectif a retenu les thématiques et actions suivantes :

### **1. Les missions autour de l'accès aux soins :**

Au-delà du souhait de réfléchir à l’orientation des patients sans médecin traitant, des besoins forts sont soulignés sur le territoire pour améliorer, par exemple, l’accessibilité aux spécialistes.

### **2. Les parcours**

La CPTS a retenu sept parcours pluri professionnels à développer autour du patient : l’insuffisance cardiaque, la douleur chronique, les troubles du neurodéveloppement, les violences intrafamiliales, addictions et santé mentale, coordination ville-hôpital en oncologie et la personne âgée à domicile. Ces thématiques seront portées par la CPTS sur les 5 années du contrat.

### **3. La prévention :**

Les actions et thématiques de prévention portées par la CPTS sont au nombre de 6 : prévention des maladies cardiovasculaires, santé physique et psychique des adolescents, promotion de la santé mentale, prévention après cancer, santé des aidants, prévention des violences intrafamiliales.

La CPTS a choisi en premier lieu de lancer des groupes de travail sur l’amélioration de l’accès aux soins, de promouvoir les ressources et forces existantes du territoire, mais aussi de proposer des programmes d’éducation thérapeutique. D’autres actions suivront dans un second temps, à destination des professionnels de santé mais également de la population, sur des thématiques telles que la santé cardio vasculaire des femmes, ou de la santé physique et psychique des adolescents.

La CPTS a également choisi de déployer les 2 missions complémentaires relatives à la qualité et pertinence des soins et à l’accompagnement des professionnels de santé.

L’équipe a exprimé une forte volonté de collaboration et de mise en œuvre d’action en lien avec les réalités de terrain. Elle veillera à maintenir la cohérence avec les initiatives des partenaires du territoire afin de renforcer la synergie locale déjà en place.

## **Contacts presse :**

### **. CPTS Douar Mor**

Anaïs TANGUY - Coordinatrice de la CPTS Douar Mor

[contact@cptsdouarmor.fr](mailto:contact@cptsdouarmor.fr)

Tél : 06 11 08 22 92

**. Assurance Maladie du Morbihan**

Taméra TAVARSON – Assistante communication

[tamera.tavarson@assurance-maladie.fr](mailto:tamera.tavarson@assurance-maladie.fr)

Tél : 02 90 79 81 45

**. Agence régionale de santé Bretagne**

Aurélien ROBERT – Chargé de communication

[aurelien.robert@ars.sante.fr](mailto:aurelien.robert@ars.sante.fr)

Tél : 02 22 06 72 64